

**De :** Mathieu gaudette [mailto:mgaudette@mrclesmoulins.ca]

**Envoyé :** 20 novembre 2014 09:24

**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)

**Objet :** RE: DQ11- Questions de la commission

Bonjour,

Je vous invite à prendre connaissance des réponses aux questions formulées par la Commission dans le document joint au présent envoi.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes précisions ou tous questionnements supplémentaires.

En espérant le tout conforme, je vous souhaite une bonne journée.

Mathieu Gaudette, urbaniste, M. Sc.  
Aménagiste - MRC Les Moulins  
Téléphone: (450)471-9576, poste 235  
Télécopieur: (450)471-8193  
Web : [www.mrclesmoulins.ca](http://www.mrclesmoulins.ca)

**Objet : Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay –Lac-Saint-Jean à Montréal**

**Question complémentaire du 19 novembre 2014 (DQ11, n° 1)**

**RÉPONSE**

---

**Question 1**

A. Quel est le statut de votre Schéma d'aménagement et de développement ?

**Le schéma d'aménagement de la MRC est au statut de schéma d'aménagement révisé de deuxième génération.**

B. Quand est-il entré en vigueur ?

**Le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, le règlement 97, est en vigueur depuis le 18 décembre 2002.**

C. Y a-t-il eu des mises à jour ? Est-ce qu'une nouvelle révision est prévue? Si oui, pour quand ?

**Trente-et-un (31) règlements de modification du schéma d'aménagement révisé sont entrés en vigueur conformément à la Loi depuis celle du règlement 97 en 2002.**

**La dernière modification étant entrée en vigueur, le règlement 97-33R, en date du 10 octobre 2013, a procédé à une refonte majeure des orientations et dispositions en matière de gestion de l'urbanisation, en conformité, notamment, aux orientations et critères du nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.**

**Enfin, en ce qui a trait à une révision du schéma en vigueur, aucun projet en ce sens n'est prévu à l'heure actuelle.**

D. La commission vous demande également qu'une confirmation de la conformité du projet au schéma lui soit transmise lorsqu'elle sera disponible.

**À l'heure décrire ces lignes, en date du 20 novembre 2014, le conseil de la MRC Les Moulins n'a pas encore statué sur la conformité du projet au schéma d'aménagement révisé.**

**Il est prévu que ce point soit l'objet d'une décision du conseil lors de la prochaine séance du conseil (26 novembre 2014) ou de la subséquente (9 décembre 2014). Je me ferai bien sûr le plaisir d'acheminer à la commission cette résolution le plus tôt possible après son adoption.**

**Mathieu Gaudette, urbaniste  
Aménagiste – MRC Les Moulins**